



CONSULTATION DES HABITANTS

Local de l'Orangerie — Maison du Parc

L'achat et la réhabilitation de la Maison du Parc s'inscrivent dans une politique municipale poursuivant quatre objectifs :

- La création de ressources communales par la location de locaux,
- L'amélioration du cadre de vie grâce à l'aménagement du parc et de la future esplanade,
- Le soutien à l'économie locale par l'accueil de touristes,
- L'animation et la promotion de la commune.

Cette bâtisse abrite sept gîtes à vocation touristique, auxquels s'ajoutent trois autres gîtes situés au Presbytère. La commune va prochainement lancer un appel à projets afin de louer le local de l'Orangerie, lequel doit répondre à plusieurs objectifs :

- **Constituer une source de revenus pour la commune, par le versement d'un loyer ;**
- **Offrir un service aux Claretains et à leurs visiteurs ;**
- **Renforcer l'attractivité du village, par le développement du commerce et de l'artisanat.**

Afin d'atteindre ces objectifs, la municipalité a souhaité s'associer à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), au service de développement économique de l'intercommunalité, ainsi qu'à l'office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup.

Un appel à projets sera lancé, puis un comité de sélection se réunira afin d'évaluer les candidatures et de formuler un avis technique objectif.

Forts de ces éléments, les élus pourront ainsi effectuer un choix éclairé.

Afin de compléter cette analyse technique, la municipalité souhaite néanmoins recueillir l'avis des Claretains.

Vos réponses, portant notamment sur le type d'activité souhaité ainsi que sur son adéquation avec le lieu et la vie du village, nous aideront concrètement à départager les projets qui nous seront soumis et à retenir celui qui correspond le mieux aux réalités économiques ainsi qu'aux attentes des habitants.

Local de l'Orangerie

À votre avis :

1. Quel commerce ou quelle activité vous semblerait le plus approprié aux objectifs visés ?

2. Quel commerce ou quelle activité vous semblerait le mieux adapté à ce lieu ?

3. Quel commerce ou quel artisan souhaiteriez-vous voir s'installer dans la commune ?

4. Quel commerce ou quel artisan apporterait une animation supplémentaire à la vie du village, en semaine comme le week-end ?

Commentaire libre :

Merci de nous faire parvenir vos réponses, avant le 31/08/2026, en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.